

Image not found or type unknown



# Heure supplémentaire sans autorisation de l'inspection du travail

Par **Mignon**, le **11/05/2016** à **18:23**

Bonjour Ma fille mineur es apprentie vendeuse en boulangerie. Elle es en arrêt depuis le 11 avril pour dépression harcèlement au travail. Elle a fait depuis son embauche plus de 35h supplémentaires sans autorisation de l'inspection du travail. ....tout compris elle touche 211 euros de salaire je trouve problème